

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 077-257704601-20260312-D20260305-DE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Date de la convocation :
05/03/2026

Date d'affichage :
05/03/2026

Nombre de Membres :

En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

AFFAIRE : 2026/03/05

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Acte certifié exécutoire
après publication
ou notification le :

Transmission en Préfecture le :
12/03/2026

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL
SYNDICAL DU S.I.C.T.E.U.
EN DATE DU 11/03/2026

Le mercredi onze mars deux mille vingt-six, à dix-sept heures et trente minutes, s'est réuni, à la Mairie de Presles-en-Brie, le Comité du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées, dûment convoqué, sous la présidence de Dominique RODRIGUEZ, Président.

PRÉSENTS :

Monsieur Dominique RODRIGUEZ

Président du S.I.C.T.E.U

Monsieur Philippe LOUISE-DIT-MAUGER

Monsieur Jérôme HARAND

Délégué de la commune de Presles-en-Brie

Monsieur Laurent GAUTIER

Monsieur Pierre LAURENT

Monsieur Pascal FOLLIOU

Délégué de la commune de Tournan-en-Brie

Monsieur Dominique BENOIT

Monsieur Denis RENAUDET

Monsieur Olivier MATHEROT

Délégués de la commune de Gretz-Armainvilliers

Monsieur Eric BOBET

Délégué de la commune de Livery-en-Brie

☆☆☆☆☆☆

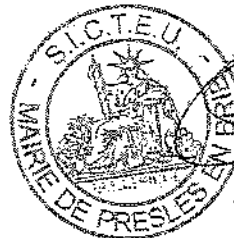
Le quorum étant atteint, la réunion du Comité débute à dix-sept heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent GAUTIER

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Après débat, et au vu des orientations budgétaires étudiées ainsi que des résultats de l'étude relative à l'impact de l'amortissement de la station d'épuration, le comité syndical décide de laisser la redevance syndicale d'assainissement à 0,61 €/m³.

Presles-en-Brie, le 12 mars 2026.



Le Président du SICTEU,

Dominique RODRIGUEZ